



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU PUY-DE-DOME

PRÉFECTURE DU PUY-DE-DOME
ARRÊTÉ N°

17 • 00 475

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA
COHESION SOCIALE

SERVICE PROTECTION ET DROITS

A R R Ê T É

ÉTABLISSANT LA LISTE DES PERSONNES HABILITEES
POUR ETRE DESIGNEES EN QUALITE DE MANDATAIRE
JUDICIAIRE A LA PROTECTION DES MAJEURS ET
D'AIDE A LA GESTION DES BUDGETS FAMILIAUX

La Préfète du Puy-de-Dôme
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU les articles L. 471-2 et L. 474-1 du code de l'Action sociale et des Familles ;

VU la loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs;

VU le schéma des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales d'Auvergne établi en mars 2009 et prolongé jusqu'au 31 décembre 2016 par l'arrêté préfectoral n°2014/SGAR-DRJSCS/53 ;

VU l'arrêté du 16 janvier 2017 portant agrément de Madame Géraldine BARNIER pour l'exercice à titre individuel de l'activité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs,

VU l'arrêté du 16 janvier 2017 portant agrément de Madame Laurie BARBE pour l'exercice à titre individuel de l'activité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs,

VU l'acte de décès n° 1321 de M. Emmanuel GUERRET, établi par la ville de Clermont-Ferrand le 02 novembre 2015,

VU l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2015 portant retrait d'agrément de Mme Céline HANSJACOB pour l'exercice à titre individuel de l'activité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs,

VU l'arrêté préfectoral n° 16-00744 du 15 avril 2016 portant retrait d'agrément de M. Philippe BEHAR pour l'exercice à titre individuel de l'activité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs,

VU l'arrêté préfectoral n° 16-00641 du 24 mars 2016 portant retrait d'agrément de M. Joseph SANCHEZ pour l'exercice à titre individuel de l'activité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs,

VU l'arrêté préfectoral modificatif n° 17-00163 du 27 janvier 2017 portant autorisation du service mandataire à la protection des majeurs géré par l'association Croix-Marine d'Auvergne,

ARRETE

ARTICLE 1 :

La liste des personnes et services habilités à être désignés au titre de l'article L. 471-2 du code de l'Action sociale et des Familles en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs par les juges des tutelles pour exercer des mesures de protection des majeurs au titre de la tutelle, de la curatelle ou du mandat spécial auquel il peut être recouru dans le cadre de la sauvegarde de justice est ainsi fixée :

1- En qualité de services :

- Service protection des majeurs de l'Union Départementale des Associations Familiales domiciliée à Clermont-Ferrand.
- Service mandataire judiciaire à la protection des majeurs de l'Association Tutélaire Nord Auvergne domiciliée à Clermont-Ferrand,
- Service mandataire judiciaire à la protection des majeurs – délégation départementale du Puy-de-Dôme de l'association Croix Marine Auvergne-Rhône-Alpes, domiciliée à Chamalières,
- Service mandataire judiciaire à la protection des majeurs du Centre Communal d'Action Sociale domicilié à Clermont-Ferrand,

2 - En qualité de personnes physiques exerçant à titre individuel :

- M. ALBET Patrick – 84, rue Beausoleil – 63100 Clermont-Ferrand
- Mme ARCHIMBAUD Annie – Rue des Myosotis – 63610 Besse et Saint-Anastaise
- Mme AYMARD Françoise – Coutat – 63190 Saint-Jean-d'Heurs
- Mme BALES Laurence – La Brousse – 63230 Bromont-Lamothe
- Mme BARBE Laurie – 9, allée Bousset - 63000 Clermont-Ferrand
- Mme BARNIER Géraldine - 3, rue de la Font Sainte - 63130 Royat
- M. BEAL Stéphane- La Font du sapin- 63290 Paslières
- M. BEUF Joël – 56 bis, rue de Bizaleix – 63500 Issoire
- Mme BEUF M. Claire – 20, route de Saint-Martin – 63500 Les Pradeaux
- M. BOSSARON Eric – Grande rue – BP 5 – 63260 Aigueperse
- Mme BOUTEILLOUX Nicole – 13, rue Noble – 63450 Saint-Saturnin
- M. BOUYON Jean-Pierre – Rue de Montouyol – 63120 Courpière
- M. CAMILLERI Jean-Bernard –Bât. B – 22 bis, av Pasteur – Rés. La Vallée – 63130 Royat
- Mme CARTIER Sylvie – 28, avenue Thermale – 63400 Chamalières
- M. CHALARD Laurent – 13, rue de la Raynaude – 63260 Effiat
- Mme CHAPELIER Monique – 190, Grande rue – 63260 Aigueperse
- M CHARLAT Grégory – 14 bis, rue Saint Jacques 63160 Billom
- Mme COLANGE Fabienne – 74, rue du Rassat - 63000 Clermont-Ferrand
- Mme CLEMENT Carène – av de Royat-BP 90004 - 63401 Chamalières
- Mme CONIL Sylvie - BP 12 – 63230 Pontgibaud
- Mme DARGON Véronique – 5, rue Beaurepaire - 63000 Clermont-Ferrand
- M. DAVID Patrick – 10, rue de Lyon – 63300 Thiers
- M. DEMINIEUX Jean – 15, rue de Blanzat – 63119 Chateaugay
- Mme DIAGNE Christiane – 120, avenue Marx Dormoy – 63000 Clermont-Ferrand

- Mme DIEUX Valérie – 61, rue de l'Ecorchade– 63400 Chamalières
- M. DOMENECH-BONET Pierre – 15, rue Beaudelaire – 63800 Cournon d'Auvergne
- M. DOUSSE Patrice – 49, lot les Queuilles - 63670 Orcet
- Mme DUBRAYS-DUTHEIL Nicole – 21, route de Montboissier – 63490 Sauxillanges
- Mme FOUILLOUX Claudine – 5, rue E. Herriot – 63800 Cournon d'Auvergne
- M. FRIBURGER Patrick – 19, rue du Château – 63260 Chaptuzat
- Mme GARRAIT Jacqueline – 33, bis rue Cotepet – 63000 Clermont-Ferrand
- Mme GAZEL Annick – 12, rue du docteur Casati – 63170 Aubière
- Mme GERARD Martine- 22 route du Chauffour- 63500 Brenat
- Mme GIBAUD Anne – 1, allée des Cerisiers – 63200 Saint-Bonnet-près-Riom
- Mme GILLET Eugénie 1 imp pré neuf, Beaune le Chaud-63122 Saint Genès de Champanelle
- M. GORY Jean – 10, allée des Roses – 63110 Beaumont
- Mme GOUROVITCH Léa- 76 faubourg de la Bade- 63 200 Riom
- Mme GRIVOT Josiane – 63, rue de la Closerie – 63112 Blanzat
- Mme GUERET Pascale - 17, rue de l'Eglise – 63500 Orbeil
- Mme GUERRET M. Claude – 138, rue docteur Hospital – 63000 Clermont-Ferrand
- Mme GUILLAUMIE Céline –16 rue du champgil– 63000 Clermont-Ferrand
- Mme HERMILLE Monique – Le Moulin Bas – 63720 Les Martres sur Morge
- M. JAURY Franck – La Bénétie – 63300 Escoutoux
- Mme JOLY Halina – 24, impasse des Pinsons – 63800 Cournon d'Auvergne
- Mme LAUDOUBEZ Patricia – BP 40004 – 63270 Vic-le-Comte
- Mme MADELRIEUX Hélène – 3, rue Philippe Lebon – 63000 Clermont-Ferrand
- Mme MALHIERE Roselyne – 125, chemin de la Gondole – 63115 Mezel
- Mme MEUNIER Angélique – 12 Avenue de la gare- 63300 Thiers
- Mme MEYNET Anne – rés Montjoly n°13 avenue des thermes 63400 Chamalières
- M. MONIER Pierre - 16 rue du champgil– 63000 Clermont-Ferrand
- Mme MUSELIER Myriam – 10, rue des Jardins – 63460 Saint-Myon
- M. NIGOUL Eric – 74, rue du Rassat - 63000 Clermont-Ferrand
- M. PERRIER Frédéric –74, rue du Rassat - 63000 Clermont-Ferrand
- M. PIDOU Benoît – 18, rue Pasteur – 63120 Courpière
- Mme POMAREDE Françoise – 1, rue des Mésanges – 63170 Aubière
- Mme PREVOT Isaure – 14, rue de la Pommeraie – 63122 Ceyrat
- M. REBOISSON Gérard – 72, avenue des Thermes – 63400 Chamalières
- Mme REOL Monique – 18, boulevard François Mitterrand – 63500 Issoire
- Mme REY Angélique – 2 allée du parc des sports – 63000 Clermont-Ferrand
- Mme RHODES Claudette – 22, rue Amiral Gourbeyre – 63200 Riom
- Mme RIMAIZE Angéline - 5, chemin de la Mouchette – 63100 Clermont-Ferrand
- Mme RODIER Anne-Lise – 5 rue Pasteur – 63830 Durtol

3 - En qualité de personnes physiques et de services préposés d'établissement :

- Mme VALENTINI Brigitte, préposée du centre hospitalier spécialisé Ste-Marie - Clermont-Ferrand
- Mme VALDIVIA - CANO Carole, préposée de l'Hôpital Nord – Cébazat
- M. MALESCOUR Pierrick, préposé centre hospitalier de Riom
- M. AUDIN Frédéric, préposé EHPAD Aigueperse.
- MME BARBALAT Emilie, préposée de l'EHPAD de l'Ombelle à Maringues, l'EHPAD les Tilleuls à Randan et l'EHPAD le Bosquet à Ennezat.

ARTICLE 2 :

La liste des personnes et services habilités à être désignés au titre de l'article L. 471-2 du code de l'action sociale et des familles en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs par les juges des tutelles pour exercer des mesures de protection des majeurs au titre de la tutelle aux

prestations sociales versées aux adultes ou de la mesure d'accompagnement judiciaire est ainsi fixée :

1 - En qualité de services :

- Service protection des majeurs de l'Union Départementale des Associations Familiales domiciliée à Clermont-Ferrand.
- Service mandataire judiciaire à la protection des majeurs de l'Association Tutélaire Nord Auvergne domiciliée à Clermont-Ferrand,
- Service mandataire judiciaire à la protection des majeurs – délégation départementale du Puy-de-Dôme de l'association Croix Marine Auvergne-Rhône-Alpes, domiciliée à Chamalières,
- Service mandataire judiciaire à la protection des majeurs du Centre Communal d'Action Sociale domicilié à Clermont-Ferrand,

2 - Personnes physiques exerçant à titre individuel :

- M. MONIER Pierre - Clermont-Ferrand.

3 - En qualité de personnes physiques et de services préposés d'établissement :

M. AUDIN Frédéric, préposé EHPAD Aigueperse.

ARTICLE 3 :

La liste des personnes et services habilités à être désignés au titre de l'article L. 474-1 du code de l'action sociale et des familles en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs par les juges en qualité de délégué aux prestations familiales est ainsi fixée :

1 - En qualité de services :

- Service protection des majeurs de l'Union Départementale des Associations Familiales domiciliée à Clermont-Ferrand,
- ADSEA domiciliée à Clermont-Ferrand.

ARTICLE 4 :

Une ampliation du présent arrêté sera notifiée :

- aux intéressés ;
- au procureur de la République près le tribunal de grande instance de Clermont-Ferrand ;
- aux juges des tutelles des tribunaux d'instance de Clermont-Ferrand, Riom et Thiers ;
- aux juges des enfants du tribunal de grande instance de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 5 :

L'arrêté n° 2015-01890 du 31 décembre 2015 établissant la liste des personnes habilitées pour être désignées en qualité de mandataires judiciaires à la protection des majeurs est abrogé.

ARTICLE 6 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès de Madame la Préfète du Puy-de-Dôme, soit hiérarchique auprès de la Ministre des Affaires sociales et de la Santé, dans les deux mois suivant la notification. Un recours contentieux peut être déposé auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand, 6, Cours Sablon – 63000 CLERMONT-FERRAND - également dans un délai de deux mois à compter de la notification, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé, l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois valant rejet implicite.

ARTICLE 7 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Puy-de-Dôme.

ARTICLE 8 :

La Secrétaire générale de la préfecture et le Directeur départemental de la cohésion sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 27 MARS 2017

P/ La Préfète et par délégation,
La Secrétaire Générale



Béatrice STEFFAN

